Déclaration d'une liaison par autocar ≤ 100 km

Partie 1 : Eléments obligatoires (publiés sur le site de l'Arafer)

Identification de l'entité effectuant la déclaration		
Nom de l'entreprise	Flixbus France SARL	
Raison sociale de l'entreprise	Flixbus France SARL	
Preuve de l'inscription au registre mentionné à l'article L. 3113-1 du code des transports ¹	Licence Communautaire (pièce jointe)	
Département d'établissement de l'entreprise	92 Hauts de Seine	

	Liaison déclarée
S'il s'agit d'une modification d'une déclaration existante, indiquer le n° de la déclaration modifiée (par exemple D2017-xxx) et les modifications apportées : • Places commercialisées en sus du volume initialement déclaré • Places commercialisées à des horaires s'écartant de plus d'1/2 heure de ceux initialement déclarés • Diminution de temps de parcours d'au moins 10% • Modification du point d'arrêt à l'origine ou à la destination initialement	
déclarés Origine² de la liaison (adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)	108 Allée de Seto FR-87000 Limoges 45.835897 ; 1.268347
Destination³ de la liaison (adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)	Centre Commercial Ouest FR-19316 Brive-la-Gaillarde 45.145931 ; 1.482679

^{1 «} Les entreprises de transports public de personnes établies sur le territoire national doivent être inscrites à un registre tenu par les autorités de l'Etat dans les conditions prévues par l'article L. 1421-1. L'inscription à ce registre peut être subordonnée à des conditions d'établissement, d'honorabilité professionnelle, de capacité financière et de capacité professionnelle selon des modalités fixées par décret en Conseil d'Etat »

² Extrémité 1 de la liaison concernée

³ Extrémité 2 de la liaison concernée

Itinéraire(s) envisagé(s)	Pièce(s) jointe(s) : n°1 Nom(s) du(des) fichier(s) : Itinéraire Limoges - Brive	
Temps de parcours	1 heure et 10 minutes	
Fréquence et volume maximal de places proposées à la vente, pour chaque horaire	Pièce(s) jointe(s) : n°2 Nom(s) du(des) fichier(s) : Fréquence Limoges - Brive	

<u>Pièce jointe 2 : Fréquence Limoges – Brive-la-Gaillarde</u>

Jour/Itineraire	Départ de Limoges vers Brive-	Départ de Brive-la-Gaillarde
	la-Gaillarde	vers Limoges
Lundi	09h00	19h35
Mardi	09h00	19h35
Mercredi	09h00	19h35
Jeudi	09h00	19h35
Vendredi	09h00	19h35
Samedi	09h00	19h35
Dimanche	09h00	19h35
Offre par trajet	53 places	53 places

<u>Pièce jointe 1 : Itineraire Limoges – Brive-la-Gaillarde</u>

